

Chalette

Magazine municipal / n°106 / Mai 2019



Place Commune



Le Conseil municipal a voté le budget 2019 à l'unanimité

> Pages 4 et 5



À Chalette, l'été se prépare dès maintenant

> Page 12

L'actu de votre ville au quotidien : abonnez-vous à la page



@Chalette.sur.Loing

Scolariser son enfant dès 2 ans : un atout ! >Page 10



Un grand débat national ou **une campagne électorale** du président de la République ?

Le « **grand débat national** », lancé mi-janvier par Emmanuel Macron, réponse de l'Élysée à la crise des « gilets jaunes », correspond à un moment charnière du quinquennat pour le chef de l'État confronté depuis le 17 novembre à l'une des plus graves crises sociales que la France ait connues ces trente dernières années.

Assiste-t-on à un grand débat appartenant aux Français-es ou à une campagne présidentielle de rattrapage, où il serait le seul candidat ?

Il s'agit plutôt de shows présidentiels, retransmis intégralement à la télévision et sur les réseaux sociaux, dans lesquels le président Macron ne répond d'ailleurs jamais positivement aux demandes exprimées et passe son temps à plaider pour sa politique d'austérité.

75 % des Français-es pensent que le gouvernement ne les traduira pas en mesures concrètes !

Refus de rétablir l'ISF, « suspension » des fermetures d'écoles et d'hôpitaux, baisses d'impôts pour les classes moyennes, réindexation des petites retraites, référendums locaux et suppression de l'ENA figurent parmi les principales annonces. Mais sur le pouvoir d'achat, les annonces sont bien faibles ! Rien qui permette une véritable redistribution des richesses. Et pourtant des richesses, il y en a dans ce pays ! Preuve en est, les dons faramineux pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris par certaines multinationales au lendemain de la terrible catastrophe survenue à ce joyau patrimonial de l'Humanité.

Quant aux services publics, le chef de l'État souhaite « plus de fonctionnaires sur le terrain, avec davantage de responsabilités », « et moins de fonctionnaires à Paris ». En fait, comment déshabiller Pierre pour habiller Paul !



N'oublions pas que le système politique et le fonctionnement de la République sont mis en cause depuis plusieurs années. La crédibilité du pouvoir politique est atteinte. Les Français-es veulent pouvoir décider.

Or, qu'en est-il de la démocratie avec la restriction de la liberté de manifester et la liberté de la presse mise à mal quand il s'agit de dénonciations par les lanceurs d'alerte ? Qu'en est-il de la justice fiscale et de la justice sociale ?

Ce débat devrait être l'occasion de répondre à ces questions cruciales que posent les Français-es depuis des mois.

Franck Demaumont,
maire de Chalette-sur-Loing,
vice-président de l'AME

Sommaire

P3 - Actualité
L'Hyper Casino de Saint-Gobain ne fermera pas

P4 et 5 - Budget
Le Conseil municipal a voté le budget 2019 à l'unanimité

P6 - On en parle
*Le Conseil municipal des enfants s'est réuni mercredi 27 mars
Les élections européennes, c'est le 26 mai 2019 de 8h à 18h*

P7 - Développement durable
*La ferme maraîchère urbaine bio présentée aux Chalettois
Réunion publique sur les aménagements des espaces verts fleuris*

P8 - Environnement
Travaux d'aménagement le long du Loing... Suite

P9 - Vivre ensemble
*Tous acteurs pour un véritable droit au logement !
Garde à domicile : le RAM vous informe*

P10 - Petite enfance
Scolariser son enfant dès 2 ans, un atout

P11 - Solidarité
Bien vivre son âge avec le SEMURPA

P12 - Enfance, jeunesse
À Chalette l'été se prépare dès maintenant

P13 - Sport et loisirs
*Le SMJ revisite les Fables de La Fontaine
Un don pour les Palmeurs*

P14 - Libre expression

P15 - Sport et loisirs
*L'excellente dynamique du Judo club chalettois
Réussite pour le 1^{er} Challenge du Service des sports de Chalette*

P16 - À l'affiche

Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, B. Taleb, P. Avezard
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup - Villemandeur

Le 16 janvier dernier, la liquidation de l'entreprise Arjowiggings a été prononcée seulement 10 mois après son rachat par le groupe d'investissements germano-suisse Blue Motion Technologies. Le site employait 220 personnes. Cette entreprise était la seule en France à produire du papier 100 % recyclé, papier utilisé pour la fabrication du journal de la Ville. C'est donc toute la filière qui a été désorganisée. Le temps de retrouver du papier 100 % recyclé et produit en France, Chalette Place Commune sera toujours imprimé avec du papier recyclé, mais pas à 100 %.



Actualité

L'Hyper Casino de Saint-Gobain ne fermera pas

Après avoir annoncé la fermeture du commerce, la direction de Sumacas a renoncé à mettre en œuvre ce sinistre projet. Rappelons que le groupe Casino avait annoncé la fermeture pour le 13 avril dernier de l'Hyper Casino de Chalette.



Échange entre les élus de Chalette et les salariés et commerçants de Saint-Gobain à l'Agglomération, le 21 mars dernier

Aussitôt informés de cette décision, le maire, Franck Demaumont, et toute son équipe se sont mobilisés contre ce projet de fermeture. « Je n'accepte absolument pas la fermeture du magasin Casino » avait ainsi déclaré le maire de Chalette, en confirmant que « la Ville se tient aux côtés des salariés et les soutient dans leur combat contre la fermeture du supermarché ». Ces derniers avaient d'ailleurs lancé une pétition, invitant les clients et les habitants à se mobiliser. Un sentiment d'injustice prévalait chez les employés de l'Hyper Casino. « Pendant des années, on a bossé dans ce magasin, on s'est démené et du jour au lendemain, on nous dit que c'est terminé », affirmait avec colère Mme David, 32 ans d'ancienneté dans l'entreprise. « Je trouve cela inadmissible. On n'est pas des pions » poursuivait-elle.

La responsabilité de l'Agglomération

Pour le maire, le projet de fermeture mettait en péril toute la zone commerciale de Saint-Gobain, d'où les nombreuses interpellations auprès du président de l'Agglomération qui détient la compétence du développement économique du territoire. Pour preuve, le rapport de la Chambre régionale des comptes datant de novembre 2018 pointe la « non mise en œuvre » du projet de requalification de la zone d'activité de Saint-

Gobain. D'autant que celle-ci est un espace situé au cœur de l'agglomération, facilement accessible en voiture et en bus, proche des lieux d'habitation.

« Satisfaction et vigilance »

Aussitôt l'information connue du renoncement par le président de la holding Sumacas Île de France, exploitant de Casino, le maire a publié un communiqué faisant part de sa très grande satisfaction et a tenu à « féliciter le personnel de cet établissement, ses représentants syndicaux ainsi que tous les commerçants de la galerie marchande et du site de Saint-Gobain d'avoir su se rassembler et agir pour défendre leurs droits et la pérennité de la zone d'activité de Saint-Gobain. C'est ce que j'appelais de mes vœux.

Dans le même temps, mes demandes de réunions avec les représentants de l'État et de l'Agglomération n'auront pas été vaines et je les remercie de s'être engagés aux côtés des salariés, des commerçants et de la Ville. Aujourd'hui, nous pouvons saluer cette victoire, même si elle n'a pas encore été confirmée par écrit. Néanmoins, je renouvelle ma demande au président de l'Agglomération d'un échange et d'un travail collectif sérieux pour prendre toutes les mesures de revitalisation de la zone de Saint-Gobain dont l'AME a la responsabilité. »



Hiba Pruneau et Musa Öztürk, maires-adjoints, distribuent la lettre ouverte du maire, Franck Demaumont, au PDG du groupe Casino

Budget

Le Conseil municipal a voté le budget pour l'année 2019 à l'unanimité !

Le Conseil municipal a voté le 8 avril dernier, à l'unanimité, le dernier budget communal du mandat. Au-delà des données chiffrées, un budget est un acte politique fort, reflet des valeurs et du projet politique portés par l'équipe municipale. Chalette est une ville fraternelle et solidaire, une ville pour tous, qui défend et promeut le vivre et le faire-ensemble. Les choix budgétaires expriment donc cette orientation. C'est ce qu'a exposé Franck Demaumont à la réunion de présentation du budget 2019 le 25 avril dernier.

Un budget pour des services publics de qualité et de proximité

Le budget communal est un outil permettant la mise en place de services publics de qualité et de proximité, répondant aux besoins des Chalettois. On peut penser, entre autres, à la mise en place du Centre municipal de santé (CMS). Le CMS est un moyen de lutte contre la désertification médicale dont pâtit le Montargois. Il est l'expression de la réalisation concrète du droit à la santé. L'équipe municipale œuvre à son développement : un cabinet dentaire y est opérationnel depuis février dernier ; le recrutement d'un médecin pour remplacer un départ à la retraite et d'un dermatologue sont à l'étude.

Autre exemple : impulsée par la Municipalité, la Régie de quartier « Fratercité » répond à l'enjeu de la solidarité de proximité, notamment en aidant les habitants les plus éloignés de l'emploi dans leur insertion professionnelle.

Dernier exemple : le droit à l'éducation n'est pas seulement assuré par l'Éducation nationale. La commune participe de cette ambition, avec la prochaine mise en place d'un Programme de réussite éducative (PRE). Le PRE permet aux enfants les plus en difficulté de bénéficier d'un parcours individualisé, associant les différents acteurs éducatifs.

Un budget orienté vers des investissements utiles aux Chalettois

Le budget municipal est également dirigé vers la mise en œuvre d'importants investissements. Ceux-ci contribuent à accroître le patrimoine de la commune, mais sont surtout socialement utiles. Il s'agit de miser sur l'avenir, avec l'édification de la **nouvelle école du quartier de Vésines et de son parvis** (5 617 700 € en 2019 sur un budget global de 9 700 000 €). Il s'agit aussi de mettre en valeur le patrimoine naturel que constitue le lac, en aménageant la **base de loisirs** (dont le coût global s'élève à 3 000 000 €) et en achevant la construction de la **nouvelle piscine** financée par les précédents budgets. Des opérations de renouvellement urbain sont également concernées, comme l'illustre la **rénovation du secteur de la Folie** dans le quartier de Vésines (223 000 €). Enfin, les investissements s'orientent vers les personnes âgées, avec le **réaménagement du foyer Paul-Marlin** (850 000 €).*

Pour financer ces investissements, un emprunt de 9 millions d'euros a été décidé en juin 2017 (6 millions

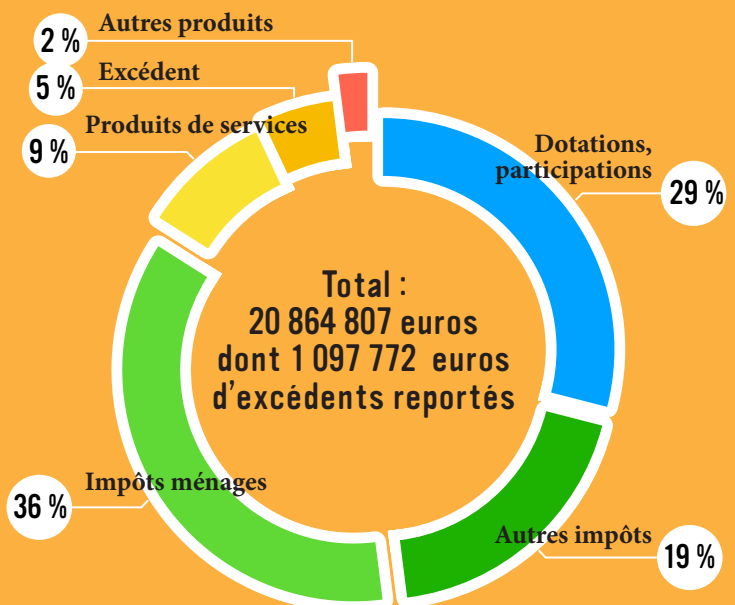


En 2018, le compte de résultat du Centre municipal de santé était quasiment à l'équilibre

Future piscine et route menant à la piste de BMX



PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019





La réunion publique de présentation du budget 2019 s'est déroulée le 25 avril

d'euros ayant été pour l'instant souscrits). Chalette se trouve dans une situation d'endettement acceptable, le ratio de capacité de désendettement de la commune (c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible) est d'environ 5 ans, soit largement inférieur au seuil critique estimé à 10 ans.

Un budget de combat, mais sous contrainte

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le maire, **Franck Demaumont**, a affirmé : « Nos quartiers sont de plus en plus marqués par une absence, celle de l'État social et républicain ». Les collectivités territoriales, et tout particulièrement les communes, suppléent donc au désengagement de l'État.

Cependant, alors même que l'État se désengage, il réduit drastiquement les moyens des institutions qui, de plus en plus, le remplacent. La politique d'austérité budgétaire, qui est mise en œuvre depuis plusieurs quinquennats présidentiels, touche de plein fouet les finances des collectivités territoriales. Elle est amplifiée par le gouvernement actuel, le président Emmanuel Macron ayant imposé aux collectivités une brutale réduction de leurs dépenses publiques de 13 milliards d'euros d'ici 2022. L'exonération de la taxe d'habitation signifie également la perte d'un levier budgétaire pour les communes.

C'est donc une politique conduisant à l'asphyxie budgétaire des collectivités territoriales qui est menée.

Elle risque de déboucher sur la fin de l'autonomie financière des communes – qui est pourtant reconnue et garantie constitutionnellement – et, à terme, sur leur liquidation par l'intermédiaire de l'assèchement total de leurs moyens budgétaires.

Rappelons qu'en juillet 2018, les trois grandes associations transparentes représentant les collectivités territoriales – Régions de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Association des maires de France – ont décidé de se retirer de la Conférence nationale des territoires, dénonçant la « mise sous tutelle financière des collectivités ».

Le budget communal doit ainsi prendre en compte ces contraintes imposées par le gouvernement. Pour notre commune, cela se matérialise par une diminution inédite des dotations versées par l'État pour compenser les compétences transférées. En 2012, Chalette percevait à ce titre 2 944 000 €, contre 1 688 959 € en 2018, soit une baisse de 42,6 %. Précisons, enfin, que les pertes cumulées de 2013 des dotations de l'État et de la dotation de solidarité communautaire provenant de l'Agglomération s'élèvent à 5 662 226 €.

* Pour plus d'information sur les principaux investissements 2019, voir le CPC d'avril et le site Internet de la Ville.

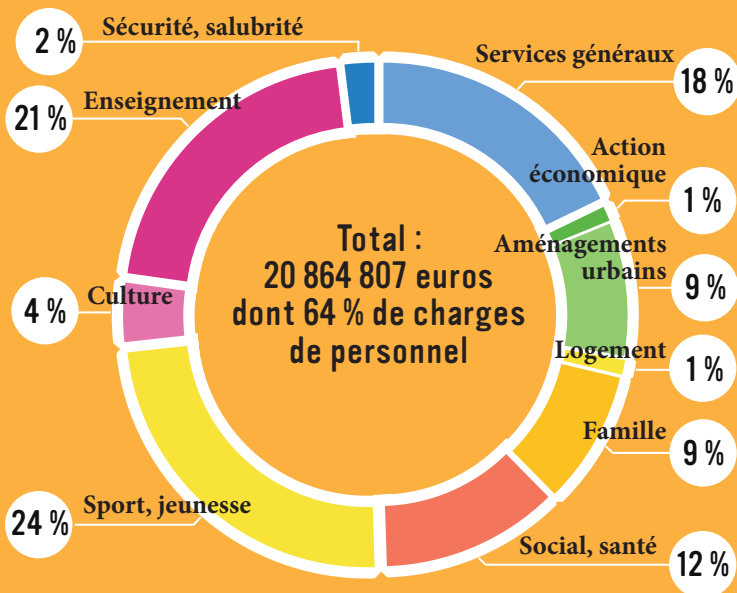


Visite du chantier de l'école de Vésines en compagnie du président du Département



Le préau de l'école Michel-Moineau a été rénové

PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019



On en parle

Le Conseil municipal des enfants s'est réuni mercredi 27 mars



Les enfants du CME dans les studios de C2L le 24 avril 2019

Cette réunion plénière du Conseil municipal des enfants a permis aux trois commissions (Solidarité-environnement, Communication, et Sport-handicap-vie des quartiers) de présenter deux délibérations qui seront proposées au Conseil municipal des adultes.

Pour la commission Solidarité-environnement

Premier projet présenté par **Eren Sumar** : organisation de deux journées intergénérationnelles, la première proposant un atelier culinaire pour la confection de confiture avec les habitants de la résidence autonomie Jacques-Duclos, une deuxième avec les personnes âgées de la résidence Louise-Michel pour un atelier créatif.

Deuxième projet présenté par **Cassandra Breuzard** : tenue d'un stand à la Fête de Chalette qui proposera à la vente des cupcakes et des petits pots de confiture. L'argent récolté sera reversé à une association de la ville.

Pour la commission Communication

Premier projet présenté par **Younès Teboulbi** : création d'une BD pour sensibiliser les citoyens aux gestes simples de la vie quotidienne.

Deuxième projet présenté par **Diariatou Tandia** : participation à des émissions de radio avec C2L et Avalanches de folies.

Pour la commission Sport-handicap-vie des quartiers

Premier projet présenté par **Lucienne Adoum** : organisation d'une rencontre sportive inter-écoles en partenariat avec une association handisport afin de sensibiliser les élèves de la ville au handicap.

Deuxième projet présenté par **Mohamed Belbahi** : organisation d'un tournoi de pétanque intergénérationnel avec les habitants de la résidence autonomie Jacques-Duclos.

Marie-Madeleine Heugues, adjointe aux affaires scolaires et représentante du Conseil municipal des adultes, précise que l'ensemble des projets présentés sont des actions de solidarité destinées tant aux personnes âgées et aux enfants qu'aux citoyens de la ville.

Les six projets ont été adoptés.

Une nouvelle réunion des commissions du Conseil municipal des enfants s'est déroulée le mercredi 24 avril, à la Maison des associations.

Les élections européennes, c'est le 26 mai 2019 de 8h à 18h



Le 26 mai, les citoyen-ne-s européen-ne-s sont invité-e-s à élire leurs député-e-s au Parlement européen (705 au total, 79 pour la France). Les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour**. Les listes ayant obtenu 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Choisir un projet pour l'Europe

En allant voter le 26 mai, les citoyen-ne-s européen-ne-s choisiront un projet en phase avec leurs convictions et leurs valeurs. Choisir une liste, c'est choisir la composition

du Parlement européen et influencer les décisions que celui-ci prendra au cours des cinq prochaines années. Les député-e-s de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité. Ils et elles agissent dans des domaines tels que l'emploi/les droits sociaux, le climat /l'environnement, la gestion des frontières, la santé/l'alimentation, la sécurité ; autant de domaines qui ont des répercussions sur notre quotidien.

À Chalette, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Se munir d'une pièce d'identité et de sa carte électorale.

Développement durable

La ferme maraîchère urbaine bio présentée aux Chalettois



Annoncé depuis plusieurs mois dans le magazine de la ville et dans la presse locale, le projet de la ferme maraîchère urbaine bio « *De la fourche à la fourchette* » est bel et bien sorti de terre et a été présenté officiellement aux Chalettois le mercredi 24 avril dernier. Un projet qui suscite de l'intérêt puisque ce sont plus de 70 personnes qui ont répondu à l'invitation de Guillaume et Hyacinthe Sampé, le couple à l'initiative de cette ferme.

« De la fourche à la fourchette », un projet de vie

Comme l'a souligné Guillaume Sampé, la réalisation de cette entreprise, qui est aussi un projet de vie, a demandé, de l'idée au projet, huit années et 369 jours pour sa concrétisation. Au-delà de la présentation d'un diaporama très complet et transparent – laissant bouche bée le public qui, à l'issue de la présentation, n'avait plus d'interrogation –, Guillaume Sampé a tenu à remercier tous ses soutiens et notamment la Ville et les 70 contributeurs qui ont permis la réalisation de ce rêve, sans oublier toutes celles et tous ceux qui ont participé aux 6 chantiers participatifs ⁽¹⁾. Il a également rappelé qu'au-delà de la ferme, l'idée est de créer une activité ludique

avec, à terme, une ferme pédagogique et une parcelle qui sera ouverte aux enfants du centre Louis-Aragon.

Inauguration le 7 juin

En guise de conclusion, Guillaume Sampé a invité le public à l'inauguration officielle le vendredi 7 juin où il sera procédé à une visite de la ferme et où le public pourra procéder à la cueillette d'épinards. La réunion terminée, des échanges se sont déroulés en aparté, lesquels ont surtout été l'occasion de présenter des félicitations au couple Sampé pour leur entreprise.

(1) Les chantiers participatifs, ouverts à tous, se déroulent une fois par mois. Les dates sont précisées sur la page Facebook *De la fourche à la fourchette* et sur la page Facebook de la Ville.

Répartition de la production :

- 50 % cueillette à la ferme
- 10 % transformation (confitures, soupes, infusions)
- 30 % vente directe (épicerie)
- 10 % restauration collective et commerciale

Réunion publique sur les aménagements des espaces verts fleuris



Le 3 avril dernier, les Services techniques ont procédé au démontage de la structure qui ornait le rond-point

de la rue du 23 août. But de l'opération : diminuer les coûts écologique et économique engendrés par l'en-

tretien de ce rond-point ainsi que le préconisent le jury des Villes fleuries et l'Agenda 21 de la Ville.

Plus largement, une réflexion a été engagée par les élu-e-s et le service sur la gestion des espaces verts fleuris dans le cadre de la démarche « zéro pesticide ».

Réunion publique
MARDI 14 MAI
18h · Mairie
Salle des réceptions



Travaux d'aménagement le long du Loing... Suite



Dans le numéro de janvier de Chalette Place commune (page 9), nous évoquons les travaux d'aménagement le long du Loing dont les objectifs, rappelons-le, consistent en la mise en sécurité et en l'aération de la « voirie douce » par l'abattage d'arbres (peupliers vieillissants et potentiellement dangereux), le nettoyage de la ripisylve⁽¹⁾ et la création de fenêtres sur le Loing. Le déclenchement de ces travaux fait suite à la décision de la Ville de créer une voie « liaison douce » reliant la rue Nelson-Mandela à la base de loisirs, via la passerelle située près de la mairie, et à la future piscine.

Un souci de gestion durable

Ces aménagements urbains, réalisés en collaboration avec le Groupement d'études et de développement pour l'économie forestière du Loiret et de la Sologne (GEDEF), et notamment avec son vice-président Claude Mannevy, s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville et reposent sur les trois piliers que sont l'environnement, l'économique et le social. Ainsi, les bois récoltés seront remplacés par des essences nobles et de qualité tels des chênes, érables, charmes, noyers, tilleuls, bouleaux, et par des arbres fruitiers (pommiers, poiriers sauvages...), ce qui permettra, entre autres, le retour d'oiseaux et une amélioration de la biodiversité. D'autre part, toutes les entreprises auxquelles il est fait appel pour ces aménagements sont locales. Enfin, les bois récoltés, appelés aussi bois énergie, transformés en copeaux à Cosne-sur-Loire, alimenteront les chaufferies urbaines de la région (chaufferie Dalkia à Montargis, celle de Saran et, pour Orléans-la-Source, celles de l'université et de l'hôpital).

Unisylva⁽²⁾, une coopérative forestière

Pour réaliser les travaux (coupes d'arbres, transport, transformation), la Ville a souhaité travailler avec la coo-

pérative forestière Unisylva (agence Berry/Bourgogne), deuxième plus grande coopérative forestière française, forte de 70 années d'expérience. Pourquoi ce choix ? D'une part, parce que l'objectif de cette entreprise de type coopératif est d'optimiser et d'améliorer la gestion et la valeur des forêts. D'autre part, elle a pour mission d'approvisionner les industries du pays avec les produits bois issus des forêts de ses coopérateurs qui sont gérées durablement. En produisant du bois énergie, elle valorise au mieux les bois de faible valeur (bois de chauffe, sciure, sous-produits sylvicoles) et contribue ainsi à la lutte contre le changement climatique en proposant une énergie locale, neutre en carbone et renouvelable. Enfin, un de ses rôles est de collecter les dons issus du mécénat d'entreprises pour favoriser le renouvellement des forêts par le reboisement ou la régénération naturelle.

Une opération financière « blanche » pour la Ville

À noter que financièrement parlant, cette entreprise représente une « opération blanche » pour la Ville, c'est-à-dire qu'elle ne lui coûtera rien. De plus, si à l'issue de l'opération un surplus financier devait émerger, celui-ci serait redistribué à la commune. Enfin, le « nettoyage » terminé permettra d'ouvrir des fenêtres sur le Loing, lesquelles agrémenteront les promenades et favoriseront la diversité des espèces pour le plus grand plaisir des randonneurs.

(1) Végétation bordant les milieux aquatiques. Elle peut former un liseré étroit ou un corridor très large. Ce mot vient de « ripa » qui veut dire rive et de « sylva » qui veut dire forêt. La ripisylve est indispensable au bon fonctionnement de la rivière.

(2) www.cfbl.fr

Vivre ensemble

Tous acteurs pour un véritable droit au logement, un Collectif de prévention des expulsions locatives présente une charte



F. Demaumont et C. Clément ont remis une pétition au sous-préfet en juillet 2018



Avoir un toit devrait être considéré comme un droit fondamental, et pourtant depuis la fin de la trêve hivernale, de nombreuses familles sont toujours menacées d'expulsion ou logent dans des habitations indignes.

Depuis toujours la Municipalité de Chalette agit avec les associations de locataires et de solidarité pour que l'accès au logement soit considéré comme un droit fondamental et inaliénable, et qu'à ce titre le logement soit retiré du marché spéculatif par un encadrement des loyers, une réquisition des logements vacants et un arrêt des expulsions locatives des foyers les plus modestes. Après avoir pris un arrêté anti expulsion sans relogement, les élu-e-s de Chalette poursuivent leur engagement pour faire du droit au logement pour tous un combat de tous les jours. D'où la rédaction d'une charte d'un Collectif de prévention des expulsions locatives.

Prévenir les expulsions locatives

Rappelons que depuis un an, ce collectif, constitué des associations de locataires (CNL et CGL), de solidarité, de citoyen-ne-s et de **Chantal Clément**, maire-adjointe à la Solidarité, a étudié les possibilités d'actions de pré-

vention des retards de loyer afin d'enclencher les « aides légales », et ce en lien avec les bailleurs sociaux et privés, les services de l'État et du Département en particulier.

Accompagner les familles en difficultés

Par ailleurs, dans le cadre de la recherche de solutions adaptées aux situations individuelles, il est proposé la désignation d'un référent bénévole aux côtés des ménages, dont le rôle est d'accompagner les familles dans toutes leurs démarches administratives.

Une mission d'alerte et de vigie

Il s'agit pour le collectif de faire évoluer la prise de conscience de l'opinion et des pouvoirs publics afin que soit garanti le droit au logement opposable par l'État.

Repérer et dénoncer l'habitat indigne et les marchands de sommeil

De trop nombreuses familles en grande précarité sont logées dans des logements souvent très chers, et dont l'état d'insalubrité est avéré. Pour mettre un terme à ces pratiques indignes, le collectif propose d'identifier ces logements et de lancer des procédures auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) et des pouvoirs publics.

Pour faire du droit au logement un droit réel, le Collectif de prévention des expulsions locatives invite toutes les personnes qui le souhaitent à s'inscrire dans cette démarche en signant la Charte.

Un contact : Cabinet du maire · 02 38 89 59 03

Garde à domicile, le RAM⁽¹⁾ vous informe

Pour répondre à une demande croissante de garde à domicile, le RAM a organisé une réunion vendredi 26 avril en direction des parents et des personnes titulaires du BAFA⁽²⁾ ou dotées d'une expérience auprès des enfants. L'objectif était d'apporter tous les renseignements nécessaires, que ce soit pour embaucher une garde à domicile ou pour le devenir, et d'aboutir à un listing de garde à domicile. En novembre 2019, un stage « garde à domicile » sera proposé aux jeunes de plus de 16 ans.

Contact RAM : 02.38.85.92.88 -

Courriel : dina.jonata@ville-chalette

(1) Relais d'assistants-e-s maternel-le-s

(2) Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur



Petite enfance

Scolariser son enfant dès deux ans, un atout !



C'est le moment d'inscrire votre enfant à l'école maternelle⁽¹⁾. Peut-être vous posez-vous la question de l'âge. Pourtant, il semble qu'une scolarisation précoce comporte de nombreux effets bénéfiques. Rencontre avec Christelle Depont, professeure des écoles à l'école maternelle Pierre-Perret.

Chalette Place Commune - En quoi scolariser son enfant dès deux ans est une bonne chose ?

Christelle Depont - La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une année supplémentaire dans le parcours d'apprentissage des petits avant l'entrée au cours préparatoire, ce qui permet d'enrichir des acquis de base en respectant les besoins liés à leur développement et à leur plein épanouissement.

La scolarisation dès deux ans repose sur trois piliers : la socialisation, le langage et la motricité. L'école maternelle est le premier contact avec la collectivité, c'est le lieu où l'on acquiert les premières règles, des habitudes. On y développe son vocabulaire, on s'y fait des copains, on apprend à prêter et à jouer avec les autres. La très petite section offre aux enfants du temps pour qu'ils prennent leurs marques, pour qu'ils acquièrent une culture scolaire qui va les préparer aux autres apprentissages. De plus, les élèves scolarisés à deux ans présentent un meilleur niveau de compétences au CP. Et l'un de mes premiers objectifs vise à ce que l'enfant arrive avec le sourire et prenne plaisir à venir à l'école.

CPC - Se séparer de son enfant de deux ans, le confier à autrui peut engendrer des inquiétudes. Quels arguments pouvez-vous avancer pour rassurer les parents ?

CD - Notre priorité est de nous adapter aux enfants. Nous respectons leur rythme, nous aménageons la classe en fonction de leurs besoins de mobilité et nous nous ajustons à la capacité de séparation des parents. Nous mettons tout en œuvre pour que les enfants se sentent bien. Ainsi, le jour de la rentrée, seuls les tout-petits et les petits sont accueillis dans l'école ; ce jour-là, les collègues et ATSEM des autres classes viennent nous apporter leur aide afin que l'accueil se déroule le mieux possible. Les doudous, tétines sont les bienvenus s'ils peuvent aider à rassurer l'enfant. Les parents, quant à eux, peuvent s'attarder dans la classe ou dans le couloir pour observer. Durant les premières semaines, le temps de scolarisation peut être adapté afin de répondre au mieux aux besoins des enfants : certains enfants peuvent être accueillis d'abord une heure et demie, puis deux heures, puis toute la matinée⁽²⁾.

CPC - Organisez-vous une visite en juin pour présenter l'école ?

CD - La visite est effectuée lors de l'inscription où les familles et leur enfant peuvent voir des élèves en activité. Par contre, nous organisons une réunion où nous présentons un diaporama relatant la vie dans la classe et les activités qui sont proposées aux enfants durant l'année. Enfin, avec mes collègues nous avons mis en place un véritable partenariat avec les familles. C'est un lien à ne pas rater auquel nous apportons une grande importance. Ainsi, nous sommes très à l'écoute et nous pouvons donner des conseils, orienter les parents vers des services municipaux ou autres, tels le Service enfance famille, le Château de sable ou, si nécessaire, vers la psychologue scolaire qui peut être contactée soit par l'école ou, directement, par les parents. Ce lien équipe éducative / famille est, pour nous, indissociable de notre travail d'éducatrice.

(1) Inscription en mairie au Service scolaire avec les documents suivants : justificatif de domicile, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, n° d'allocataire CAF (ou la dernière feuille d'imposition s'il n'y a pas de n° CAF).

(2) En ce qui concerne les enfants de deux ans, leur présence est limitée à la matinée.



Solidarité

Bien vivre son âge avec le SEMURPA

Destiné prioritairement aux seniors de la ville, le Service municipal des retraités et personnes âgées entend bien jouer la carte du « bien vivre sa retraite » en s'étoffant et en développant ses animations et ses services.

Vivre heureux, librement et à 100 % sa retraite

Suite à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (2016), le foyer-logement Jacques-Duclos est devenu « résidence autonomie ». Un nouveau statut obéissant à plusieurs critères, comme celui de prévenir la perte d'autonomie et de permettre aux résidents de vivre de manière indépendante tout en bénéficiant d'un environnement sécurisé et de services collectifs. Comme le souligne **Yolande Vals**, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, « si le foyer Duclos comportait déjà un certain nombre de services (restauration, sécurisation des logements, entretien des parties communes...), le volet « animation » demandait à être développé. Pour ce faire, la Ville a recruté une animatrice ».

« Son rôle, précise **Estelle Bossennec**, responsable du pôle Solidarité, est de développer des projets collectifs et individuels destinés aux résidents, mais également à l'ensemble des retraités chalettois ». Et l'élue d'ajouter : « Avec ce recrutement nous visons plusieurs objectifs. D'une part, redynamiser la résidence et d'autre part, sortir les personnes âgées de leur isolement, les aider à réapprendre à vivre avec les autres, les pousser à profiter de leur temps libre pour en donner aux autres, le but étant de les conduire à être actrices de leur vie et à les inciter à



Sortie au musée Girodet

participer à la vie de la cité ».

La retraite, une nouvelle vie

Quant à **Else Delta**, l'animatrice, elle s'est donné un objectif : imprimer dans l'esprit des seniors que la retraite est le début d'une nouvelle vie. Pour ce faire, elle compte tisser des liens avec les associations, les services muni-



Yolande Vals avec Else Delta et Estelle Bossennec

cipaux (MNE *, médiathèque, SMJ *, RAM *, Conseil municipal des enfants, crèche, Espace public numérique (EPN) pour que les seniors s'y impliquent afin qu'ils se sentent utiles et que des échanges intergénérationnels se créent. D'autre part, d'ores et déjà des sorties dans l'agglomération (musée Girodet) ou au-delà sont organisées tout comme des rencontres avec des résidents d'EHPAD *. Enfin, des animations permettant de maintenir l'esprit éveillé, de faire travailler la mémoire (chorale, rédaction d'un journal, jeux, travaux manuels, atelier cuisine...) sont également en place, le tout pour donner ou redonner aux seniors une place, un rôle dans la ville. Un clin d'œil à la Municipalité qui invite les Chalettois à être « tous acteurs » !

Deux générations en une

Que ce soit Estelle, Yolande ou Else, toutes s'accordent pour souligner que la difficulté réside dans le fait de s'adresser à un public divers, allant de 60 à 100 ans. Les besoins, les envies sont différents tant psychologiquement que physiquement, d'où la mise en place de Projets de vie individualisés (PVI) incluant un volet « santé » et auxquels est associé le Centre municipal de santé. En effet, le lien social, comme le souligne Estelle, « est un moyen de rester en bonne santé, il agit sur le moral et a un impact important sur le vieillissement ».

Erasmus⁽¹⁾ en appui

Bientôt, deux post-étudiant-e-s, volontaires et motivé-e-s, compléteront l'équipe du SEMURPA dans le cadre du dispositif Erasmus. Tous deux travailleront plus particulièrement sur l'accompagnement individuel, un plus qui favorisera l'échange culturel et permettra aux jeunes de disposer d'une expérience professionnelle utile à la recherche d'un futur emploi.

Cotisations :

Depuis le 15 avril, pour participer aux activités du SEMURPA une cotisation de 5 € à l'année est nécessaire. Ce « passeport seniors » permet de participer à tous les ateliers et aux sorties. Renseignement : Stéphanie au 02.38.93.34.18 ou Evelyne au 02.38.89.59.14.

* MNE : Maison de la nature et de l'eau

SMJ : Service municipal de la jeunesse

RAM : Relais d'assistant-e-s maternel-le-s

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

(1) Le service volontaire européen (SVE) fait partie du programme Erasmus+

Enfance, jeunesse

À Chalette, l'été se prépare dès maintenant



Comme depuis maintenant trois ans, « **Chalette fait son (F)estival** » animera à nouveau l'été dans la ville **du lundi 15 juillet au samedi 10 août**. Une multitude d'activités seront également proposées par les différents services municipaux (jeunesse, sport) et par les centres de loisirs. Afin que ceux-ci puissent préparer au mieux ce qu'ils vont proposer aux jeunes, il leur faut connaître au plus tôt les effectifs. Les inscriptions vont donc s'ouvrir d'ici quelques jours et vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires.

Centres de loisirs Louis-Aragon et Georges-Cosson

Ils seront ouverts **du lundi 8 juillet au jeudi 29 août**, de 7h15 à 18h30. Attention ! Ils ne fonctionneront pas les jeudi 15 août et vendredi 30 août.

- Période **du lundi 8 juillet au vendredi 2 août** : les enfants de 3 à 6 ans seront accueillis au centre de loisirs maternel Georges-Cosson, quartier du Lancy, et les enfants de 6 à 13 ans au centre de loisirs Louis Aragon, impasse Marceau dans le Bourg.



- Période **du lundi 5 au jeudi 29 août** : tous les enfants (de 3 à 13 ans) seront accueillis au centre de loisirs Louis-Aragon, impasse Marceau.

Inscriptions au Service scolaire de la mairie du lundi 13 mai au jeudi 13 juin, du lundi au jeudi de 13h30 à 17h (Tél. : 02.38.89.59.55 ou 54).

Service des sports

Durant l'été, quatre stages « Bouge Ados » seront au programme pour 16 jeunes (CM1/CM2 et 6^e).

- **Du lundi 8 au vendredi 12 juillet** – Thématiques : sports et nature, paddle, escalade, aviron, accrobranche.

- **Du lundi 15 au vendredi 19 juillet** – Thématiques : aqua-ludique, voile, randonnée, équitation, accrobranche.

- **Du lundi 22 au vendredi 26 juillet** – Thématiques : du vent dans les voiles, paddle, voile, canoë, aviron, accrobranche.

- **Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août** – Thématiques : multisports, paddle, équitation, randonnée, gymnastique, accrobranche.

Un séjour à dominante sportive sera également proposé durant les deux dernières semaines d'août pour 12 jeunes (en collège).

Inscriptions au Service scolaire de la mairie du lundi 13 mai au jeudi 13 juin, du lundi au jeudi de 13h30 à 17h (Tél. : 02.38.89.59.55 ou 54).

L'ouverture de la baignade est prévue pour le samedi 29 juin. Ouverture éventuelle les deux week-ends précédents (sous réserve).

La base de voile

La base de voile de Chalette est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, sauf les mardis et jeudis pour la période du 16 juillet au 15 août. Et ouverture



jusqu'à 20h pour les activités de paddle proposées dans le cadre de « Chalette fait son (F)estival ».

Différentes activités sont proposées : voile (dériveurs type Optimist pour les plus jeunes et Topaz pour les adolescents), catamaran pour les adolescents, paddle pour les jeunes et les adolescents.



Renseignements et inscriptions au 02.38.85.92.95 ou par courriel : base.voile@ville-chalette.fr

La Maison de la nature et de l'eau

La MNE proposera une animation « découverte des petites bêtes de la prairie » le mercredi 10 juillet. Rendez-vous à 10h à la MNE. Renseignements au 02.38.98.72.97.



Sport et loisirs

Le SMJ⁽¹⁾ revisite les Fables de La Fontaine



On nous l'avait annoncé : on allait être surpris, le spectacle allait valoir son pesant d'or. Ainsi ce samedi 20 avril, il ne restait pas beaucoup de places sur les bancs du Hangar. Parents, amis, frères et sœurs, élus, « alléchés » par les annonces étaient venus en nombre. En introduction à la soirée, Mamoudou Bassoum, adjoint à la jeunesse, a notamment insisté sur le travail réalisé : « Je vous remercie d'être venus si nombreux ce soir pour soutenir ces jeunes qui le méritent. Le spectacle que vous allez voir est le fruit de plusieurs mois de travail, un show conçu par les jeunes eux-mêmes - avec l'aide des animateurs - et qui vous réserve d'agréables surprises. Soyez attentifs à leurs propos, ils vont vous surprendre. Je profite de l'instant pour remercier les animateurs du SMJ qui, chaque jour, déploient de l'énergie pour que vos enfants s'épanouissent autour des valeurs

que sont la culture, la laïcité, la tolérance et la paix, des valeurs chères à notre Ville ». Puis, avant de laisser la place aux acteurs de la soirée, Mamoudou Bassoum a profité de l'occasion pour inviter les jeunes, notamment les plus âgés d'entre eux, à participer au Forum jeunes qui se déroulera pendant la Fête de Chalette les 15 et 16 juin prochains.

Théâtre, danses et chansons

Pendant près d'une heure, les artistes en herbe se sont succédé sur la scène alternant théâtre, danses et chansons ; d'aucuns ont interprété, sous le prisme de l'actualité, *Le petit chaperon-rouge*, celui-ci ayant délaissé son manteau rouge pour un gilet jaune provoquant rires et applaudissements, *Le corbeau et le renard* et *La cigale et la fourmi*. Les dialogues revisités ont souvent engendré les fous rires des spectateurs, d'autant que certains comédiens se sont laissés aller, ici et là, à l'improvisation suscitant quelques craintes chez les animateurs... Ces fables étaient entrecoupées de danses et de chansons interprétées avec talent. Pour le final, et sous une salve d'applaudissements et de hurrahs, les animateurs ont rejoint sur scène les acteurs de ce show mélisme⁽²⁾ 2019. Félicitations à toutes et tous pour ce moment récréatif de qualité !

(1) SMJ : Service municipal de la jeunesse.

(2) Mélisme : dans l'art musical, un mélisme est une figure mélodique de plusieurs notes portant une syllabe.

Un don pour les Palmeurs



Les 13 et 14 septembre 2019, les Palmeurs du Gâtinais, installés depuis plus d'une décennie à Chalette, organiseront, en partenariat avec la Fédération française d'études et de sports sous-marins et la Ville de Chalette, la finale de la Coupe d'Europe d'orientation subaquatique au lac de

Chalette. Pour rappel, l'orientation subaquatique est un sport qui se pratique en milieu naturel en nage avec une ou deux palmes. Une dizaine de nations, outre la France, y sont attendues, notamment la République tchèque, le Kazakhstan ou encore l'Allemagne.

Ils ont besoin de vous

Pour que cet événement international soit une parfaite réussite, le club vient de lancer une souscription, une cagnotte Leetchi. Pour celles et ceux qui souhaitent faire un don, sur le site leetchi.com taper « Orientation subaquatique Chalette » dans le moteur de recherche. Les donateurs recevront un reçu fiscal qui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Contact :

lespalmeurs.dugatinais@wanadoo.fr
Par téléphone :

Le président Georges Gandrille au 06.81.03.54.53.

Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le groupe des élu·e·s communistes et républicain·e·s

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Suite aux différentes rencontres initiées par le CCAS de Chalette sur le droit au logement, un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir à l'hébergement immédiat des femmes victimes de violences, en collaboration avec les associations Femmes solidaires, Mille sourires, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), puis avec l'Association des victimes du Loiret (AVL).

Dans le département du Loiret, 22 places d'hébergement seulement sont réservées aux femmes victimes de violences (sites sécurisés, personnels formés...), 5 seulement dans le Montargois !

En l'absence de places réservées disponibles, les victimes sont orientées vers les dispositifs d'hébergement généralistes déjà largement saturés. La plupart ne prennent en charge les personnes que la nuit ; elles se retrouvent donc à la rue chaque matin, souvent avec des enfants. C'est pourquoi les victimes sont très souvent contraintes de rester avec le conjoint violent !

Parce que les démarches administratives préalables au relogement sont complexes, un accompagnement social adapté est nécessaire.

Le CCAS propose, avec les associations partenaires, de développer dans le Montargois une possibilité d'accueil immédiat pour les femmes victimes et leurs enfants avec 5 logements meublés et pour une durée de 6 mois maximum, et de quelques logements en sous-location pour 24 mois maximum, le temps de stabiliser la situation des femmes et de leur famille.

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDLALHPD), copiloté par l'État et le Conseil départemental, et animé par l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Loiret, a fait de la prise en charge des femmes victimes de violences dans l'accès à l'hébergement et au logement l'une de ses priorités. À ce titre, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et la déléguée du préfet nous soutiennent sur ce projet.

Cela doit se régler dans le cadre de l'Agglomération. C'est pourquoi un rendez-vous a été demandé à son président.

Les violences faites aux femmes et les féminicides sont en hausse en France, mais aussi dans le Montargois. Il est urgent d'agir !

→ Le groupe des élu·e·s socialistes

Un dernier budget pour un programme tenu au service des Châlettois

Le dernier budget voté de notre mandature fait aujourd'hui office de bilan. Nous pouvons être fiers d'avoir dans l'ensemble tenus nos engagements envers les Châlettois.

Le centre de santé municipal, la nouvelle école de Vésines, la nouvelle piscine municipale, la rénovation de la base de loisirs du lac, sont les exemples concrets de notre volonté de projeter la ville dans le futur avec pour objectif un service public de qualité.

Il reste encore beaucoup à faire mais à l'heure de tirer les premières conclusions, c'est avec satisfaction que nous pouvons observer le chemin parcouru par la ville depuis 2014.

→ L'élu Unicité

Texte non parvenu

→ Le groupe des élu·e·s Les Républicains

Texte non parvenu

→ Le groupe des élu·e·s Rassemblement national

1063 lieux de culte (chapelles, églises, cathédrales) ont été souillées, vandalisées, brûlées en 2018. En mars 2019, incendies à St Sulpice, et en avril à Notre Dame. Allons-nous laisser détruire notre civilisation ?

Notre gouvernement puise sa force de notre faiblesse et de notre division. Le jour où vous comprendrez ça, vous serez les maîtres chez vous !

Non à la misère à la malbouffe et aux vaccins à l'aluminium.

État civil :

Naissances :

- Louna TRETOU
- Hızir-Ali ASLANTÜRK
- Aya FEKIRI
- Riad TCHAM
- Tyana BRAUN
- Kadiatou DIALLO
- Faris SALHI
- Emma FEYDEAU LECOMTE
- Haydon HASENPFLUG
- Tiana TOUR
- Mila GÜNGÖR
- Muhammed ALTIN
- Alassane KAH
- Muhammed AKBAY

Mariages :

- Döndü ZENGİN & Suat IZMİR
- Meliha APAYDIN & Ömer ÇELİK
- Sibel ÇELİK & Omer ÖZEL
- Atiçe UZUN & Ali ÇERÇİL
- Selin ARIKAN & Kaan GÜNGÖR

Décès :

- Jacques GASTELLIER
- Dimitri MAITRIER
- Philippe GRIOT
- Gérard BOITTE
- Lorenzo VECILE
- Mehmet CER
- Monique MERCIER (KORMAN)
- Abdelkader LAHCÈNE
- Suzanne BAILLY (MAZAUDET)
- Hajrije VEAP (NERGYTT)
- Gilles SAULNIER
- Ginette PELLERIN (TAILLARDAT)
- Henri LUBAC
- Müslüm AKAR
- Bèn-Assany DALLY
- Jacques TROTIER
- Francis CARISSIMO
- Ollivier DAMOUR

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

Suite à l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les membres suivants ont été nommés.

• Pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal : Mme LANDER Christine, M. BEN AZZOZ Maher, M. PÉPIN Éric – Suppléante : Mme LAMA Eulalie.

• Pour la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal : M. CACHÉ Jean-Pierre - Suppléante : Mme MORAND Annette.

• Pour la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal : Mme PÉRIERS Michèle – Suppléant : M. PACAN Radoslaw.

L'excellente dynamique du Judo club chalettois



Le club est fort de 65 licenciés cette saison et la qualité comme les résultats sont au rendez-vous.

La palme revient à Diaba Barrier qui, en cadette (- de 63 kg), est devenue vice-championne de France UNSS⁽¹⁾ début avril. À cela s'ajoute pour elle une qualification aux championnats de France première division, le plus haut niveau pour cette catégorie d'âge, qui se sont déroulés mi-avril à Villebon-sur-Yvette. Cette compétition a vu la jeune Chalettoise se faire sortir dès le deuxième tour.

Deux autres cadets, Ryan Dekhinat et Alexis Chabourine, se sont qualifiés pour les finales du championnat de France de deuxième division qui se sont déroulées les 27 et 28 avril. Ryan se trouve également sélectionné pour une compétition à Vichy et en cas de podium, il pourrait participer aux championnats d'Europe UNSS.

Chez les plus petits, les poussins, Lina, Danaé, Ilyana, Naël et Lizandro, sont régulièrement sur des podiums et vont obtenir le Petit tigre, que ce soit l'or, l'argent ou le bronze.

Cerise sur le gâteau pour tous ces judokas : ils devraient prochainement participer à un tournoi international en Belgique afin de se frotter à ce qu'il se fait de mieux au niveau européen.

Enfin, signe d'une bonne formation au sein du Judo club chalettois, Diaba, Ryan et Alexis ont obtenu il y a peu leur ceinture noire.

(1) Union nationale du sport scolaire.

Réussite pour le 1^{er} Challenge du Service des sports de Chalette

Les 2 avril dernier, 282 écoliers de CE2 et CM1 venant des cinq groupes scolaires de la ville se sont retrouvés au lac de Chalette pour la première édition du Challenge du Service des sports. Un challenge qui ne se voulait pas une épreuve sportive, un cross, même si les jeunes devaient tout de même courir.

L'esprit était celui de la coopération entre les jeunes. Répartis en groupe de cinq, un de chaque établissement, ils devaient partir, courir et surtout arriver ensemble. C'est le temps du dernier arrivé qui était pris en compte. Ils devaient donc s'attendre, s'encourager pour être

en même temps à l'arrivée car il était inutile d'arriver avec 100 mètres d'avance.

Une fois cette première partie terminée, et pour bien finir la matinée, une deuxième épreuve leur avait été proposée avec un esprit « plus compétition », les élèves étant répartis par groupe de dix pour une course individuelle, au plus rapide.

C'est bien épuisés que tous ont regagné leur classe, après une belle matinée passée autour du lac et sous le soleil.



À l'affiche

Le Hangar

ESPACE CULTUREL · SALLE DE SPECTACLES



5, rue de la Forêt
45120 Chalette-sur-Loing
02 38 93 17 96
culturel@ville-chalette.fr



SAMEDI

11

MAI

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

20H30 DE LA RÉGION CENTRE/VAL DE LOIRE

Primé à de nombreuses reprises, l'Orchestre symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours est reconnu comme l'une des meilleures formations orchestrales françaises de par la qualité de ses musiciens, l'originalité et la diversité de ses programmations.

Un spectacle de la Cie "des elles et des ils" proposé par le CCAS et Femmes solidaires. Entrée gratuite



VENREDI

17

MAI

"HISTOIRES DE FEMMES"

20H30 "PIGEON VOLE" DE GEORGES BERDOT

Pour tout décor, un banc baigné par une lumière blafarde. Un banc à histoires multiples. Un banc usé par la patine du temps à force d'épouser le corps et la mémoire de ses occupants. Oui, un simple banc qui nous restitue -intactes- des histoires de bonnes femmes. Oh, ne croyez pas à des histoires de fesses. Non. Notre banc vole plus haut. Il prête plus l'oreille que le séant, il observe plus qu'il ne voit... Donc, des histoires de bonnes femmes ayant toutes pour point commun un certain tragique. Être ou ne pas être. Mais on a déjà malheureusement répondu pour elles !... Il est vrai qu'on s'assoit sur ce banc, non pour commencer une histoire, mais pour la finir. Oh bien sûr, on s'y rencontre parfois, et on essaye. On y cause de tout et de rien. Dentelles, chiffons, époux mal aimés, enfants, Tampax, travail et ménopause. Mais les mots ne peuvent plus s'accrocher. Sitôt sortis, il s'évaporent.. Fort heureusement, ce banc, s'il manque d'assise, ne manque pas d'humour.

Brèves

Comité de quartier du Lancy
• Réunion : **jeudi 9 mai** · 18h · Salle Henri-Barbusse

Ateliers de l'EPN
à l'Espace public numérique le samedi de 10h à 11h
• **11 mai** · Sécurité, mot de passe, double authentification
• **18 mai** · Libre Office Impress construire un diaporama
• **25 mai** · Les applis Google (photo, gmail, cloud ...)

Musée d'école Fernand-Bouttet
• **Atelier pliage** à 15h
samedi 18 mai

Avocat conseil
• Prochaine permanence **mercredi 22 mai** sur rendez-vous au 02.38.89.59.43/45

École primaire Michel-Moineau
• Expo à ciel ouvert **vendredi 24 mai** de 16h30 à 18h30

Foire aux particuliers du Bourg organisée par le service Vie des quartiers **jeudi 30 mai**, de 8h à 18h. Inscription à partir du 6 mai à la Maison des associations. Renseignements au 02.38.98.87.92.

Atelier cuisine
• De 9h à 15h **vendredi 7 juin** · Maison de quartier de la Pontonnerie · Organisé par les mamans de la Pause café et des ateliers famille.

PLAN CANICULE



Soyons attentifs aux autres !
Vous connaissez des personnes isolées, vulnérables ? Faites-leur connaître le Registre des personnes vulnérables ou signalez-les au Centre communal d'action sociale.

02 38 89 59 14
ccas@ville-chalette.fr

ENTRÉE GRATUITE
4 groupes en live
Restauration sur place
20H30 Le Hangar
CHALETTE SUR LOING
LABEL TREMP
25 MAI - 20H30